



CGT Fnac Toulouse

Tout faux, l'ex dirlo...

En deux décisions rendues en 2017 et portées par le syndicat CGT, le Conseil de Prud'hommes de Toulouse a sanctionné les abus du précédent directeur, envoyé sévir à Bordeaux, ce dont la communauté Toulousaine s'est réjouie.

La première victime, Aurélie, hôtesse de caisse à 9 heures par semaine, a commis l'affront de tenir tête à M. « tête haute » (ceux qui connaissent le loustic savent de quoi l'on cause) sur un point de droit, celui du temps de pause.

Pas question pour le « monsieur », dont l'estime de soi dépasse les proportions généralement admises, de supporter la contradiction venant d'un « petit être inférieur », qu'on prend de haut : une fille de 20 balais !

Disproportionné a considéré la justice, même s'il s'est trouvé deux salariés pour tenter, en vain, de soutenir le dirigeant dans sa thèse.

Plutôt qu'une thèse, il conviendrait davantage de parler d'abus de l'individu qui maîtrise mal l'outil dont il est doté : le pouvoir de direction, ce jouet dont la hiérarchie a pu oublier de lui confier la notice d'utilisation complète au moment de l'en doter.

Pour la seconde, (tiens encore une fille...) c'est bien encore un problème de proportion de la sanction que condamne la justice. Ailleurs on parlerait de récidive.

Céline, en CDD sur plusieurs postes pendant des années, a été licenciée pour faute grave pour une erreur reconnue et sans conséquences pour la boîte.

A ce stade, on s'interroge aussi, en effet, si nous avons pu gentiment « conseiller » à Didier de consulter allongé, ne serait-il pas possible aussi, puisque doublé d'un problème de perception, de pouvoir être réglé par une bonne paire de lunettes ?

De marque évidemment, Didier !

Pas d'hésitation, notre assurance complémentaire assure encore une bonne prise en charge des frais de santé !

08 décembre 2017